

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUILLET 2018

L'an deux mil dix-huit et le vingt-quatre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Michelle DELORME., Maire

Présents : Mme Michelle DELORME, M. Bernard PICARLES, M. Pierre FONTIMPE, Mme Nicole MATHIEU, Mme Agnès MARGOTAT, Mme Lucie GROLLEAU FRECON, M. Antony PILON, M. Julien COLLANGETTE, M. Maxime TROTTET

Excusé : Mr Louis VIGNON

Mme Lucie GROLLEAU FRECON est désignée secrétaire de séance.

### APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 12/06/ 2018

Aucune remarque n'étant apportée, le compte-rendu du 12/06/2018 est adopté à l'unanimité.

### ACHAT D'UN EQUIPEMENT D'ARROSAGE

Madame le Maire présente deux devis pour l'achat d'un tonneau à eau avec pompe pour optimiser le travail d'arrosage des fleurs. Le devis de la société Loire Equipement est retenu pour un montant total de 5 676€ TTC. (D1-2018-07-24).

### RAPPORT PRIX ET QUALITE DU SERVICE ASSAINISSEMENT (RPOS)

Madame le Maire donne lecture du rapport prix et qualité du service assainissement pour l'année 2017. Le conseil municipal adopte ce rapport. (D2-2018-07-24).

### RAPPORT PRIX ET QUALITE DU SERVICE EAU (RPOS)

Madame le Maire présente le rapport prix et qualité du service eau potable pour l'année 2017. Le conseil municipal adopte ce rapport. (D3-2018-07-24).

### EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES de la CCFE.

Suite à la constitution de FOREZ-EST, il convient d'évaluer les charges au titre des compétences restituées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 aux communes. La commune de Chambéon est concernée par la fourrière et le SAGE. Le conseil municipal délibère favorablement pour le montant des charges transférées (D4-2018-07-24).

### DIVERS

Madame le Maire présente la demande d'aide du maire de Pommiers en Forez, commune en difficulté financière. Le conseil municipal décide d'attendre la décision en appel pour se prononcer.

Puis elle fait lecture d'un courrier de Monsieur GAGNIERE concernant des travaux sur un terrain communal vers la ZA. Elle explique la situation et indique qu'il n'y a pas de délibération à prendre. Une réponse écrite sera adressée à l'intéressé.

Madame le Maire présente le devis pour améliorer la sonnette de l'école.

Un devis de BETF a été validé pour nettoyer l'ensemble des chêneaux de l'église, bouchés par les fientes de pigeons. Un appareil d'effarouchement a été mis en place mais son efficacité reste à prouver. Aussi le conseil municipal se tourne vers une solution de piégeage.

Madame le Maire donne lecture des conclusions du rapport du commissaire enquêteur pour l'enquête publique d'Eco'Ring. Celui-ci donne un avis favorable au projet.

L'arrêté de l'Inspecteur Académique valide les horaires : 8h30-11h45 et 13h30-16h15.

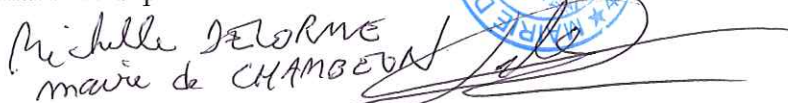
Concernant le logiciel pour les inscriptions restaurant scolaire et périscolaire, les familles vont recevoir un message par mail. Celles qui n'ont pas communiqué leur adresse mail doivent se manifester auprès de la mairie très rapidement.

### DOSSIER EN COURS

Le porteur de projet du parc de loisirs au plan d'eau et le conseil municipal poursuivent leur réflexion concernant la faisabilité du projet à Chambéon.

Séance levée à 22h45.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : mardi 11 septembre à 20h30

  
Michelle DELORME  
Maire de CHAMBEON

